

Décision DS n° 2020-01b portant délégation de  
signature

**LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUÉES DE STRASBOURG**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-2, L.715-3, R.715-5 et R.719-79,

Vu le décret n° 2003-191 – article 5 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu les statuts de l'INSA Strasbourg,

Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> septembre 2017 portant nomination de M. François Dufour dans l'emploi de Directeur général des services à l'INSA Strasbourg,

Vu l'arrêté portant nomination de Monsieur Romuald BONÉ à la direction de l'INSA Strasbourg à compter du 1er mars 2019,

**ARRETE**

**Article 1 :**

Délégation est donnée à **M. François DUFOUR, Directeur Général des Services**, à l'effet de signer au nom du directeur de l'INSA Strasbourg, tous documents relatifs à :

1. Fonctions de l'ordonnateur - actes relatifs aux opérations budgétaires :

- validation des liquidations des frais de déplacement des personnels
- bons de commande dont le coût est inférieur à 25 000 € H.T.
- ordres de mission des personnels sur le territoire français métropolitain, en outre-mer et à l'étranger
- certificats administratifs
- relations avec les clients et les fournisseurs
- mandatement des dépenses d'un montant unitaire inférieur à 25 000 € H.T., en l'absence du Directeur
- titres de recettes d'un montant unitaire inférieur à 25 000 € H.T., en l'absence du Directeur
- Autorisation à certifier le service fait sans limitation de montant

**En cas d'absence ou d'indisponibilité de Mme Baumert,**

- ordre de payer
- ordre de recouvrer
- ordre de reversement
- ordre de réduction ou d'annulation de recettes
- ordre de correction
- ordre de comptabilisation
- ordre de versement

2. Gestion des personnels

- attestations de paiement relatives aux traitements  
**INSA STRASBOURG**

- attestations établies par le service du personnel relatives à la situation administrative des personnels
  - fiches individuelles de congés des personnels administratifs, techniques et de service
  - contrats de travail, en l'absence du Directeur
3. Recrutement et scolarité des élèves
- attestations établies par le service scolarité-concours relatives au recrutement et à la situation administrative des élèves de l'INSA Strasbourg
  - conventions d'accueil en stage d'élèves des établissements du 2<sup>nd</sup> degré
  - conventions de stage des élèves de l'INSA Strasbourg, en l'absence des Directeurs de département
  - conventions de stage d'étudiants extérieurs (entrants), en l'absence du Directeur
4. Formation Continue
- correspondances administratives du service formation continue concernant toutes les formations, y compris celles réalisées dans le cadre de prestations de service pour des organismes extérieurs (attestations d'inscription et de présence, attestations de réussite aux
  - concours, bordereaux de transmission de documents administratifs aux différents partenaires, demande de renseignements).
  - conventions de formation, en l'absence du Directeur
5. Actes relatifs à la commande publique
- rapports de présentation,
  - lettres portant décision d'attribution ou de rejet,
  - lettres de procédure n'emportant pas d'effet juridique quant à la décision d'attribution,
6. Divers
- correspondances diverses relatives aux services de l'INS Strasbourg
  - dispositions d'organisation et de fonctionnement interne de l'INSA Strasbourg
  - concession de logement concernant le Directeur
  - demandes de versement des projets européens
  - autres conventions d'accueil de stagiaires
  - contrats divers liés au fonctionnement des services relevant du directeur général des services, en l'absence du directeur

## Article 2

La présente décision entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2020.

Elle prendra fin au plus tard au terme du mandat du délégant ou des fonctions du délégataire.

La précédente délégation consentie à M. François Dufour en date du 1er mars 2019 est abrogée.

## Article 3

Le directeur général des services et l'agent comptable de l'INSA Strasbourg sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Le Directeur,



Romuald BONÉ